

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Bâtiment de stockage de déchets d'ABJ sur la commune principale de l'AIOT 15 Rue Hélène et Victor Basch 56300 PONTIVY.

La référence de votre dossier est A-3-AP530LMW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/09/2023 à 14h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90386961800673**

Organisme : **APAVE EXPLOITATION FRANCE**

Fonction : **PRESIDENT**

## Personne morale

N° SIRET **50223599700017**

Raison sociale **RETRILOG**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**15 RUE PONTIVY**

**56300 PONTIVY**

## Signataire

Qualité : **Directeur**

## Référent

Fonction : **Directeur**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Bâtiment de stockage de déchets d'ABJ**

Description des activités :

La société RETRILOG exploite un centre de transit et de regroupement de D3E pour le compte d'Ecosystem et Ecologic. La plateforme est labellisée WEEELABEX depuis 2021 et le site est certifié ISO 9001 et 144001 depuis 2016. Les capacités de production de l'établissement ont permis sur l'année 2022, le regroupement de 6800 tonnes de D3E domestiques. En 2008 les D3E sont captés sur les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan avec un renouvellement en 2012, 2016 et 2022. Le projet consiste en une extension de l'activité par l'augmentation de la surface de stockage. Le projet concerne particulièrement le regroupement et le tri de déchets d'articles de bricolage et de jardinage thermique (ABJ Th) partiellement composés de déchets dangereux. Aucune phase travaux n'est prévue. Le nouveau bâtiment loué sera dédié au stockage de déchets de sport et de loisirs (ASL) d'articles de bricolage et de jardinage thermique (ABJ Th) et de déchets d'équipements électriques et électroniques de l'éco organisme Ecologic. Le Hall qui sera utilisé se situe dans un bâtiment clos doté de 2 portes sectionnelles. Les dimensions du bâtiment sont les suivantes : 43 m x 30 m x 21 m.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**15 Rue Hélène et Victor Basch**

**56300 PONTIVY**

X : 255359

Y : 6790848

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	DC	Correspond à 4,5% de 20 tonnes de déchets d'articles de bricolage et de jardin.

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**L'exploitation ne produit pas de déchets. Par contre les déchets d'articles de bricolage et de jardin sont stockés sur le site dans des caisses palettes et sont tous soumis à des Opérations de valorisation spécifiées par l'Arrêté du 31 janvier 2008.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne souple d'un volume de 240 m<sup>3</sup>.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**La protection du site est basée sur la présence humaine, le travail étant posté pour assurer un fonctionnement durant 16h (2x8). Des extincteurs sont également mis à la disposition des opérateurs.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

<b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Organisme en charge de l'instruction</b>
---------------------------------------------------	----------------------	---------------------------------------------

Plateforme de stockage de 1200 m2	05/07/2023	DREAL
-----------------------------------	------------	-------

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)